

## Un point sur la masterisation Société Mathématique de France 26 septembre 2009

Le processus de réforme lancé par un communiqué de presse du conseil des ministres le 2 juillet 2008 prévoit le recrutement au niveau master de tous les enseignants du primaire et du secondaire, une modification complète de forme et de fond des programmes et des épreuves des concours, la création de masters spécifiques pour les étudiants s'y destinant ainsi qu'un service à temps plein dès la première année d'exercice des enseignants. L'annonce d'une revalorisation substantielle des débuts de carrière accompagnait ces mesures. La première session des nouveaux concours devait avoir lieu en 2010 et par conséquent les masters correspondants devaient ouvrir dès la rentrée 2009.

Durant cette année, une vingtaine de textes officiels ont été rendus publics, précisant puis modifiant notablement la réforme envisagée, par exemple en ce qui concerne le calendrier d'application, le cadrage national des maquettes de master, le service et la formation des fonctionnaires stagiaires ou la place de l'agrégation.

Une "Commission de concertation et de suivi", coprésidée par Daniel Filâtre, président de Toulouse 2, et William Marois, recteur de l'académie de Bordeaux, a été chargée en mai 2009 de remettre des recommandations, en tenant compte des conclusions de groupes de travail associant les organisations syndicales. Le 10 juin 2009, tous les membres universitaires ont suspendu leur participation à la commission. Des conclusions ont néanmoins été rendues le mi-juillet, sous forme de deux rapports séparés et d'une lettre aux ministres co-signée par les deux présidents. Le 4 septembre 2009, quatre groupes de proposition (un par type de concours) ont été mis en place sur les thèmes suivants : maquettes des concours et des masters ; dates des épreuves des concours durant le M2 ; conditions, organisation et contenus des stages préparatoires aux concours et du temps de formation consécutif à la prise de fonction. Ils devraient rendre leurs propositions fin octobre, l'objectif étant d'aboutir pour chaque type de concours à un cadrage national. Les arrêtés définissant les modalités des concours sont annoncées pour mars 2010. Le cadrage national des maquettes de master devrait faire l'objet d'une discussion en CNESER en décembre 2009, les universités pouvant transmettre leurs maquettes de formation jusqu'à mi-avril 2010.

Les décrets instituant la masterisation ont été publiés le 28 juillet 2009, fixant, à partir de 2010-2011 avec des mesures de transition pour 2009-2010, les nouvelles modalités de recrutement, de nomination et de titularisation des professeurs des écoles, des professeurs certifiés des collèges et des lycées, des professeurs agrégés, des professeurs d'EPS, des professeurs de lycées professionnels, des conseillers principaux d'éducation. A partir de la session 2011, les candidats devront donc être titulaires d'un M1 et être inscrits en M2 pour se présenter aux concours PE et CAPES, et, en cas de réussite au concours, justifier d'un master pour être nommés fonctionnaires stagiaires (le bénéfice du concours leur étant garanti pendant un an en cas d'échec au master l'année du concours). Ils devront être titulaires d'un master complet pour se présenter à l'agrégation. De plus, les professeurs stagiaires devraient bénéficier d'une formation dispensée sous la forme d'actions organisées à l'université et d'un accompagnement, le tutorat n'étant pas évoqué pour les PE, qui seront titularisés par l'inspecteur d'académie du département, alors que les professeurs du second degré le seront par le recteur de l'académie.

Les présents aux épreuves d'admissibilité 2009 des concours de professeurs des écoles, lycées professionnels, et certifiés, pourront se présenter au concours 2010 et être nommés fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010. Par contre, les nouveaux candidats de 2010 devront avoir un diplôme d'au moins quatre années post-Bac ou être inscrits en M1 ; dans ce dernier cas, ils ne seront nommés fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010 que s'ils justifient de la validation du M1. Il n'y est pas question de validation d'un master complet, mais pas non plus de conservation du bénéfice du concours en cas d'échec au M1. Les conditions d'inscription à l'agrégation sont inchangées pour la session 2010 : les candidats devront être titulaires d'un M1 et les reçus seront nommés fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010 et titularisés à l'issue de l'année 2010-2011.

Pour 2009-2010, les candidats devront s'inscrire à l'IUFM ou dans une UFR ainsi que dans un master "approprié", ou à défaut pourront se voir valider 60ECTS selon évaluation. L'inscription en IUFM, ou

dans une autre composante universitaire offrant une préparation aux concours de l'enseignement est considérée comme équivalente à une inscription en M1. La validation du M1 (resp. M2) sera appréciée au cas par cas selon des modalités définies par les universités pour les candidats titulaires d'une licence (resp. M1). Les lauréats des concours titulaires du seul M1 seront recrutés comme fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2010.

La circulaire aux recteurs du 27 août 2009 précise que, à partir de 2010-2011, des stages d'observation et de pratique accompagnée seront destinés aux étudiants de M1 et M2. La proportion entre observation et pratique accompagnée résultera du projet de formation concerté entre l'académie, l'université et l'étudiant concerné, pour une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de 108 heures. Les stages rémunérés en responsabilité seront destinés aux étudiants de M2. Pour 2009-2010, l'objectif est, qu'au total, ces étudiants bénéficient de 108 heures de stage. Les formateurs universitaires participeront à l'évaluation des stages, mais en termes d'encadrement, seul un maître formateur référent est prévu pour le premier degré et un enseignant référent pour le second.

Une autre circulaire annonce que 12.000 bourses destinées à des étudiants inscrits en M2 seront attribuées sur critères sociaux ou universitaires pour 2009-2010, d'un montant maximum de 2500 Euros.

Enfin, d'après un communiqué de mars 2009, pour le premier comme pour le second degré, il y aura au moins autant de places mises aux concours externes de recrutement en 2010 qu'en 2009.

## Les actions de la SMF concernant la masterisation

Différents textes soulignant les problèmes liés à la réforme, dont une contribution aux états généraux de la formation des enseignants ont été mises en ligne durant cette année.

La pétition du 6 novembre 2008 demandant un moratoire d'au moins un an sur l'ensemble de la réforme a reçu en un temps très bref plus de 2500 signatures.

Début janvier 2009, une enquête a été lancée auprès des correspondants SMF sur l'écriture des maquettes dans les départements de mathématiques et leur contenu éventuel (contenu disciplinaire, stages, prise en compte de l'épreuve de connaissance du système éducatif,...). Une délégation SMF reçue au MESR le 16 janvier 2009 a présenté l'ensemble des problèmes aux conseillers de la ministre Valérie Pécresse, et les a également alertés sur la probable non remontée d'une majorité de maquettes de master, comme il ressortait de l'enquête. Cette première enquête a été confirmée en février 2009 par une deuxième sur la (non-)remontée des maquettes, depuis 50 départements de mathématiques jusqu'à l'AERES.

En mars et avril 2009, deux lettres ouvertes au ministre Xavier Darcos à l'initiative de la Coordination Concours Lettres (groupement de sept sociétés savantes de lettres) et de la SMF ont été co-signées par une cinquantaine de sociétés savantes et associations d'enseignants de tous niveaux et toutes disciplines; elles reprennent une analyse des dangers de la réforme et lancent un appel solennel pour un déblocage de la situation et une remise à plat complète du dossier.

En juin 2009, la SMF a écrit une contribution aux Etats Généraux de la Formation des Enseignants organisée par la CDIUFM. Son président, Stéphanne Jaffard a participé à une table ronde sur la masterisation organisée lors de la publication de la synthèse des contributions le 29 septembre 2009.

Une réunion organisée par la SMF et réunissant responsables de préparation aux concours, responsables de masters, et plus généralement collègues concernés par la formation des enseignants en mathématiques a lieu à l'IHP le 26 septembre 2009 pour débattre du contenu de la réforme dans ses aspects généraux et ses aspects spécifiques aux mathématiques : compatibilité CRPE-CAPES et CAPES-agrégation ; conditions de validation du M1 pour les étudiants inscrits en préparation au concours pour 2009-2010 ; dispositifs d'accompagnement financier ; formation professionnelle et stages durant le master ; modalités de l'année de fonctionnaire stagiaire ; position des épreuves écrites et orales des concours pendant le master ; préparation à l'agrégation après le master ; programme, contenu et évolution des concours ; programme des masters, spécialités ou parcours ; etc.

Tous les documents cités sont disponibles sur le site de la SMF dans le dossier « masterisation » : <http://www.smf.emath.fr/Enseignement/Masterisation>.